

**Où trouver les
documents
pour votre
inscription ?**



L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

Les pièces à joindre pour tous les dossiers :

1) L'attestation ou copie de la carte d'assuré sociale

Vous pouvez fournir :

- ✓ L'attestation de droit à l'assurance maladie téléchargeable sur le site <https://www.ameli.fr/>, dans la rubrique compte ameli.

OU

- ✓ La carte d'assuré sociale (carte vitale) du parent sur lequel l'enfant est rattaché ou celle de l'enfant s'il a sa propre carte.



2) L'attestation de mutuelle

Il peut s'agir du même document que l'attestation de droit à l'assurance maladie s'il s'agit de la CMU. Dans les autres cas, il s'agit de s'adresser à sa mutuelle afin d'obtenir l'attestation.

3) La photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille



Les pièces à joindre si vous souhaitez obtenir l'aide de la Jeunesse au Plein Air-ANCV :

Vous pouvez prétendre à une aide de la jeunesse au plein air si :

1. Votre quotient familial est **inférieur ou égal à 900 €**.
2. Vous bénéficiez **d'un autre financement pour le séjour** sur lequel vous demandez une aide (exemple : Caf, conseil régional ou général, comité d'entreprise, municipalité, dons, comité départemental de la JPA etc.)

Les documents nécessaires sont les suivants :

1) L'attestation de quotient familial

Afin de l'obtenir, vous pouvez vous rendre sur **caf.fr**, aller dans la rubrique **mon compte** grâce à votre numéro allocataire et votre mot de passe. Vous pouvez ensuite télécharger une attestation de quotient familial en cliquant sur **demandeur une attestation** puis **paiement et quotient familial**. (ci-dessous exemple du document)

Vos prestations Caf
Attestation de quotient familial

ALLOCATIONS FAMILIALES
caf.fr

N° ALLOCATAIRE :
MADAME / MESSIEUR XXXXX
RÉSIDENT AU XXXXX

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :
0810 25 59 80
Service 0,06 € / min
+ prix appel
Nous écrire :
Caf du Nord
59863 LILLE CEDEX 9
Tous nos contacts sur caf.fr

Le / / 2017

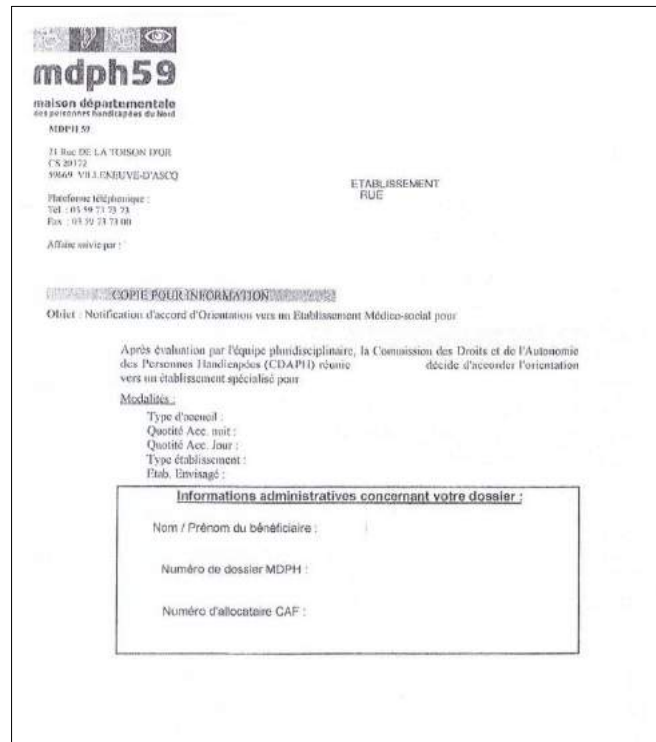
Le directeur de la Caf du Nord certifie que votre quotient familial (QF) s'élève pour le mois de [] à : €

Pour votre information, nous vous précisons que le quotient familial est calculé en fonction des ressources et de la composition de votre foyer.

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf du Nord.

Cordialement,
Votre caisse d'Allocations familiales

2) Copie de la notification de décision CDAPH ou MDPH



mdph59
maison départementale
des personnes handicapées du Nord

31 Rue DE LA TOISON D'OR
CS 20172
59669 VILLERUEVE-D'ASCQ

Plateforme téléphonique :
Tél : 03 59 71 73 73
Fax : 03 59 71 73 00

Affaire suivie par :

ETABLISSEMENT
RUE

COPIE POUR INFORMATION

Objet : Notification d'accord d'Orientation vers un Etablissement Médico-social pour

Après évaluation par l'équipe pluridisciplinaire, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) a décidé d'accorder l'orientation vers un établissement spécialisé pour

Modalités :

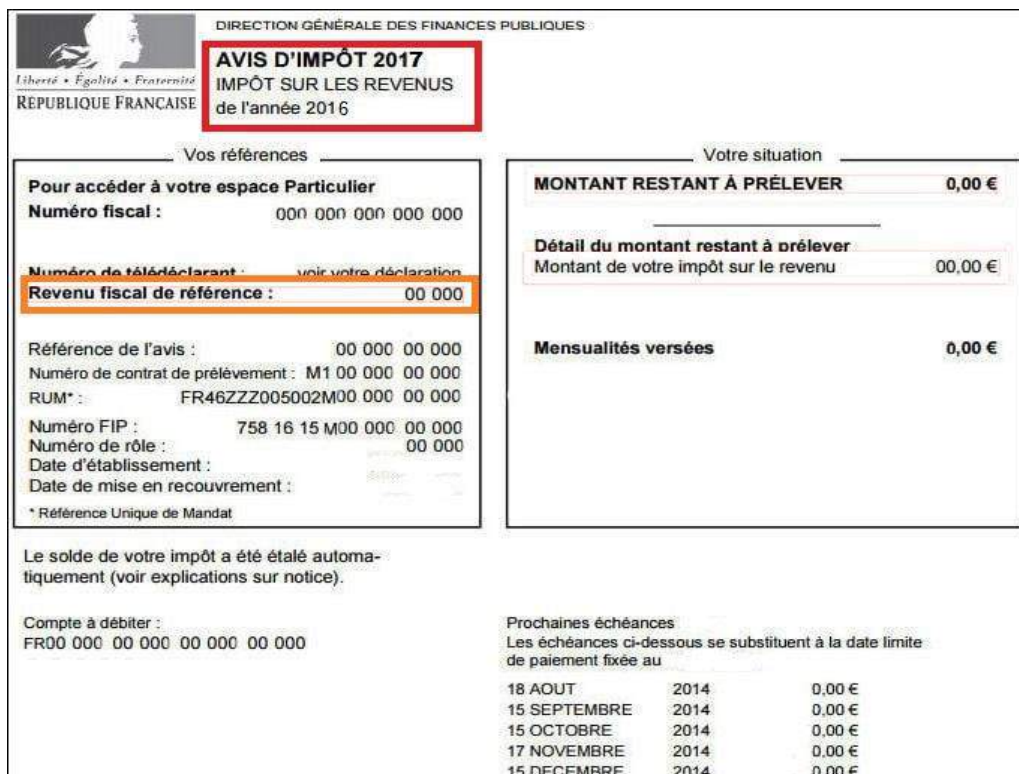
Type d'accueil :
Quotité Acc. nuit :
Quotité Acc. Jour :
Type établissement :
Etab. envisagé :

Informations administratives concernant votre dossier :

Nom / Prénom du bénéficiaire :
Numéro de dossier MDPH :
Numéro d'allocataire CAF :

3) L'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016

Il est envoyé à votre adresse postale en août et septembre. En cas de perte, vous pouvez l'imprimer sur le site internet <http://www.impots.gouv.fr>.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2017
IMPÔT SUR LES REVENUS
de l'année 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Vos références

Pour accéder à votre espace Particulier
Numéro fiscal : 000 000 000 000 000

Numéro de télédéclarant : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 00 000

Référence de l'avis : 00 000 00 000
Numéro de contrat de prélèvement : M1 00 000 00 000
RUM* : FR46ZZ005002M00 000 00 000
Numéro FIP : 758 16 15 M00 000 00 000
Numéro de rôle : 00 000
Date d'établissement :
Date de mise en recouvrement :

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRELEVER 0,00 €

Détail du montant restant à prélever
Montant de votre impôt sur le revenu 00,00 €

Mensualités versées 0,00 €

Le solde de votre impôt a été étalé automatiquement (voir explications sur notice).

Compte à débiter :
FR00 000 00 000 00 000 00 000


Prochaines échéances
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au

18 AOUT	2014	0,00 €
15 SEPTEMBRE	2014	0,00 €
15 OCTOBRE	2014	0,00 €
17 NOVEMBRE	2014	0,00 €
15 DECEMBRE	2014	0,00 €

Pièces à fournir pour l'aide de la caf

1) Pour les enfants du département 59 : Une copie de votre avis VACAF

Votre caf vous l'envoie par courrier.



ALLOCATIONS FAMILIALES

Aides aux temps libres -
Notification Aides aux Temps libres- VACAF

N° ALLOCATAIRE : _____

SOUS-CONTACTER : _____

Nous écrire :
CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DU NORD
82 Rue BRULE MAISON
59000 LILLE
Tous nos contacts sur caf.fr

Quotient familial : _____

Situation familiale : _____

MME

Le : / /

J'ai le plaisir de vous informer que nous pouvons aider votre(vos) enfant(s) à partir en vacances grâce à l'Aide aux vacances Enfants (AVE) les droits sont ouverts :

Pour l'enfant (né(e) le		
AVE Vacances Enfants		frais limités	€
Pour l'enfant	né(e) le		
AVE Vacances Enfants		frais limités	€

Vous n'avez aucune démarche à effectuer auprès de la Caf.
Vous trouverez toutes les informations sur notre site www.caf.fr ainsi que la liste des organisateurs de séjours sur le www.vacaf.org.

Attention : cette aide est plafonnée. Ne tardez pas à effectuer votre réservation, les places financées par la Caf étant limitées.

Nous souhaitons à votre(vos) enfant(s) de bonnes et profitables vacances.

Votre Caisse d'Allocations Familiales

2) Pour les enfants du département 62 : Le carnet tickets colonies en votre possession

Vous pouvez prétendre aux tickets colonies si :

- 1) Votre (vos) enfants(s) à charge est/sont né(s) **du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2010**.
- 2) Votre quotient familial est inférieur ou égal à **617 €**.

Pour obtenir vos tickets vous devez effectuer une demande grâce aux coupons disponibles sur : www.pas-de-calais.caf.fr, rubrique «Offre de service» > Enfance et jeunesse.



15/01/2018

Grille récapitulative des documents à fournir :

<input type="checkbox"/>	Copie carte d'assuré social
<input type="checkbox"/>	Attestation de mutuelle
<input type="checkbox"/>	Photocopie carte d'identité

Aide jeunesse au plein air :

<input type="checkbox"/>	Attestation quotient familial
<input type="checkbox"/>	Notification MDPH
<input type="checkbox"/>	Avis d'imposition

Aide de la caf :

<input type="checkbox"/>	Avis VACAF ou Tickets colonie
--------------------------	--------------------------------------

Les numéros importants :

La CAF 62 : **0 810 25 62 30**

La CAF 59 : **0 810 25 59 80**

La MDPH : **03 59 73 73 73**

L'assurance maladie : **0 811 70 36 46**

Notre association pour obtenir une aide supplémentaire : **07 82 47 63 93**